

SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN **P. 2-4**

- L'observation est un soin

SANTÉ **P. 5-9**

- Le Wi-Fi dans les milieux d'accueil ?
- Le virus de la rougeole, une espèce en voie de disparition ?

ZOOM SUR ... **P. 10-19**

- La violence conjugale : quel vécu pour les enfants ?
Quelle place pour les professionnels (m/f) des milieux d'accueil ?
- Témoignage d'une assistante sociale d'un Service d'accueillantes d'enfants conventionnées
- Implémentation de la brochure « Que faire si je suis confronté(e) à une situation de maltraitance : Faire appel à son réseau »
- Approche « décentralisée » en Brabant wallon

ACTUALITÉ **P. 20-25**

- Cigogne III - Programmation 2014-2018 :
6 625 places subventionnables retenues !
- 10 ans d'accompagnement des lieux de rencontre enfants et parents

RECETTE **P. 26**

- Cassoulet végétarien aux légumes variés

À ÉPINGLER **P. 27-30**

- Nouvelle Orientation Enfance
- Répertoire des laits infantiles
- Formation continue :
une démarche à réfléchir
- Campagne ONE :
Les enfants et les écrans - Merci !
- Brève juridique

FLASH-BACK **P. 31**

EDITO

Nous voici en pleine période estivale, moment souvent plus calme et propice, pour les uns, dans l'organisation de temps d'échanges plus larges et qui permettent à chacun de déposer ses propositions d'ajustements de l'espace, de coordination d'équipe, de planification de souhaits de formation continue, de discussions autour d'articles du Flash Accueil et/ou de thématiques utiles au projet d'accueil ...

Pour les autres, il s'agit d'un moment de repos mérité qui sera favorable aux nouvelles perspectives de la rentrée concernant notamment, l'accueil de nouvelles familles et/ou le retour d'enfants suite à une longue période de congés, ... le tout ayant des impacts sur l'organisation des éventuelles sections et de la disponibilité de chacun au service de la qualité d'accueil pour tous.

Dans cette édition, nous poursuivons AU QUOTIDIEN notre volet consacré à la mise en œuvre des pratiques d'observation et de ses effets sur la qualité de l'accueil.

Un temps d'arrêt autour de la place des professionnels en milieu d'accueil, face à des situations de violences conjugales, est proposé dans la rubrique ZOOM SUR.

« Que faire si je suis confronté(e) à une situation de maltraitance : Faire appel à son réseau » montre toute l'importance de la disponibilité et de la bonne coordination des personnes concernées, lors du vécu de telles situations.

La rubrique SANTE ramène, au centre des préoccupations, l'usage du Wifi dans les milieux d'accueil et l'impact sur la santé des jeunes enfants accueillis.

De même, la vaccination, suite à une recrudescence observée des cas de rougeole, démontre l'importance de sensibiliser un maximum de familles aux risques encourus sur la santé en collectivité, en cas de non couverture vaccinale suffisante.

L'ACTUALITE du secteur fait état du bilan des Volets 1 et 2 de la programmation 2014-2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les lieux de rencontre sont mis à l'honneur suite à leur 10^{ème} anniversaire d'existence, secteur à (re)découvrir !

A ÉPINGLER : la découverte de la dynamique d'actions d'une organisation proche des milieux d'accueil, l'asbl NOE.

Enfin, la brochure formations continues destinées à l'ensemble des professionnels 0-3 ans (cycle 2015-2016) arrive dans vos boîtes aux lettres ... une offre variée pour alimenter votre plan de formations annuel, au service de votre projet d'accueil !

Bonnes vacances à tous !

Anne BOCKSTAEL
Responsable Service Supports



L'OBSERVATION EST UN SOIN¹

Commencer à penser l'observation nous a amené dans le Flash Accueil N°23 à la mise en place des conditions nécessaires à la pratique d'observations professionnelles en milieu d'accueil. Dans cette édition, nous vous invitons à ralentir... pour observer avec attention ce qui se joue au creux de la relation entre adulte et jeune enfant.

« Que voit le bébé quand il tourne son regard vers le visage de sa mère ? Généralement ce qu'il voit, c'est lui-même. En d'autres termes, la mère regarde le bébé et ce que son visage exprime est en relation directe avec ce qu'elle voit. »²

C'est par cette attention portée dès les premiers regards et gestes que, petit à petit, le bébé se sent devenir lui-même, digne d'intérêt/de respect. C'est un processus au long cours durant lequel les partenaires de cette danse³ s'accordent. La répétition et la rythmicité des soins (allaitement/biberon, change, mise au lit, ...) permettent à l'enfant de très progressivement anticiper. Dans ces moments de soins, le portage, les échanges de regards/de paroles sont fréquents. Cette attention permet de soutenir le processus d'attachement de l'enfant à ses parents et son sentiment naissant de sécurité.

UNE OBSERVATION DÈS LES PREMIERS MOMENTS D'ACCUEIL

Chez l'accueillant(e), à la crèche, dans la maison d'enfants,... le jeune enfant vit des premières séparations. Celles-ci provoquent chez lui un état d'insécurité...

Chaque milieu d'accueil (MA) le sait : les périodes de familiarisation sont indispensables pour accueillir chaque enfant et sa famille, pour qu'ils se sentent bienvenus. Outre le partage d'informations concernant les habitudes de l'enfant, ces moments sont, avant tout, fondateurs des liens qui se construiront entre le/les professionnel(s)⁴ (m/f), l'enfant et sa famille. Le temps et l'écoute qui leur seront consacrés, l'attention à leurs attentes et craintes, permettront de bâtir un lien de confiance.

Ce premier tissage de liens entre parents et professionnel(s) de l'enfance s'enrichira de l'observation de l'enfant au quotidien dans les différents moments de l'accueil. L'adulte du MA pourra soutenir par ses gestes, ses paroles, ses récits, le « fil rouge » (ce sentiment de continuité d'existence) entre les différents vécus de l'enfant, c'est-à-dire entre les différentes expériences du bébé avec ses parents et les expériences de celui-ci au sein du MA. Comme dans la famille, la répétition des différentes séquences dans le temps, leur succession et leur cohérence, permettent de construire la sécurité de base mais aussi, la confiance en soi et en l'autre (professionnel de l'enfance). En fait, l'observation du jeune enfant est à considérer comme un soin⁵.

Ce dernier suppose que le professionnel du MA assure une présence attentive pour l'enfant, une disponibilité à ses émotions, ses ressentis, ...

1 Mellier D., « Observer un bébé : un soin » - éd ERES, 1001bébés, Toulouse - 2008

2 Winnicott D., « Jeu et réalité » - éd Folio Essais, Mesnil Sur l'Estree - 2002 (1971 1ère éd.), p.205

3 Stern D., « Le monde interpersonnel du nourrisson » - PUF, coll. Le fil rouge, Paris - 1989, p.183-184

4 Le nombre d'adultes impliqués dans ce processus gagne à être très limité (2 personnes)

5 Mellier D.

Cette attention de l'adulte permet de découvrir/de connaître en détails les signaux propres à chacun pour pouvoir les interpréter et s'y ajuster au mieux : signaux d'intérêt, de bien-être, de (dél)plaisir, de malaise, de dégoût, d'anxiété, de sommeil, de faim, de détente, d'envie de participer, de prendre des initiatives, signes de rejet, de refus, ...

Eva Huvos⁶ désigne cette compétence professionnelle sous le terme de « sensibilité situationnelle ».

POURQUOI OBSERVER FINEMENT L'ENFANT DANS LES DIFFÉRENTS MOMENTS DE VIE ?

Cette observation permet de bien **connaître l'enfant**, c'est-à-dire percevoir les progressions, les retours en arrière, s'interroger, faire des hypothèses.

Elle permet de marquer son intérêt, de valoriser l'enfant dans ses expérimentations.

Sara, aujourd'hui, se redresse, se met en position demi-assise, tout en se tenant, puis lâche la main et s'appuie sur celle-ci pour se mettre elle-même en position assise. La puéricultrice n'a rien dit, elle observait Sara. Quand cette dernière se retourne vers elle, elles échangent toutes les deux un sourire... Pas besoin de mots pour le moment... Tout à l'heure, la puéricultrice pourra reparler de cette expérience à l'enfant ou encore raconter à son père comment la petite a procédé.

Cette observation permet de soutenir l'enfant dans son évolution, par exemple, en lui proposant le matériel adéquat, en aménageant les situations de vie, en repérant les prises d'initiatives de l'enfant.



Tom, aujourd'hui, veut attraper la cuillère. L'accueillante attentive lui confie aussi une cuillère et approuve son intérêt :

« Ah, toi aussi, tu veux une cuillère ! ». Echanges de sourires. L'enfant regarde attentivement la cuillère, la met dans sa bouche, la ressort, la prend avec son autre main, La puéricultrice qui a rempli l'autre cuillère, attend patiemment. Quand Tom manifeste le désir de manger, elle lui tend.

Cette sensibilité situationnelle permet aussi de compléter les propositions faites à l'enfant/aux enfants, de faire les liens entre les expériences du matin/de l'après-midi, d'un jour à l'autre.

Gregor (18 mois) vient depuis peu à la crèche. Il la fréquente deux jours une semaine, trois jours la semaine suivante. Au début, il manifestait des signes importants d'insécurité : il pleurait beaucoup, il semblait inconsolable ... Pendant quelques minutes, le premier jour, ses pleurs ont cessé pendant quelques temps quand il a attrapé un dinosaure qui se trouvait sous la table ... Le lendemain, les pleurs de Gregor s'arrêtent quand il est dans les bras. Le troisième jour, les dinosaures sont sortis dès le matin et Gregor a repéré celui avec lequel il avait joué le premier jour. Il le montre à son parent. La puéricultrice lui tend, l'enfant sourit. Cette observation, la puéricultrice la note dans le cahier de communication : « Gregor apprécie tout particulièrement un des dinosaures (elle le décrit précisément). Penser à le sortir dès l'accueil quand Gregor est présent ! (A discuter en équipe) ».

Au fil de ses explorations, l'enfant continue de chercher de temps à autre l'adulte qui le connaît bien du regard : il recherche son approbation, il vient se reconforter, partager ses découvertes. Par sa disponibilité émotionnelle et son attention, l'adulte soutient l'activité de l'enfant dans une juste proximité et lui manifeste de la confiance, du respect et de l'intérêt.

Cette observation fine permet également à l'adulte d'être attentif à la manière d'interrompre l'activité de l'enfant, d'accompagner le changement entre deux moments de vie. Le comportement singulier d'un enfant peut également interpellé une équipe ou une accueillante.

Lucas ne joue pas : il reste dans un coin, avec son doudou et semble absent ... Plusieurs puéricultrices proposent d'en parler en réunion ... Elles y décideront d'y être plus attentives et de l'observer pour « comprendre » ...



Ce qui est décidé, c'est une « observation ciblée », à plusieurs moments, à propos de cet enfant ...

6 E. Huvos, « Comment travaille une équipe hongroise ?, Vers l'Education Nouvelle (I à III) » - Paris - 1989 [cité dans le référentiel « Oser la qualité » - éd ONE-Fond Houtman, Bruxelles - 2002

En général, les équipes l'observent souvent, pouvoir se rencontrer en réunion autour des manifestations d'un enfant qui nous interpelle peut parfois suffire à modifier le comportement de celui-ci.

« On n'a fait qu'en parler et le lendemain, c'était déjà différent : Lucas s'est avancé vers la dinette et jouait avec Lucie » ...

En fait, l'équipe a modifié son regard ... C'est la fonction contenante de l'observation qui est en jeu et qui a suffi pour rassurer l'enfant et raviver en lui un sentiment de sécurité : il s'est senti rejoint, observé. Sa difficulté semble contenue, même si elle n'est pas vraiment identifiée.

DES OBSERVATIONS À PARTAGER AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Ces observations permettent de mettre des mots sur le vécu de l'enfant, de le prévenir, de l'aider à anticiper, de partager en détails avec lui et sa famille des instantanés, des anecdotes de la journée. Elles sont utilisées pour réaliser un carnet de vie de l'enfant dans le groupe, pour commenter des photos, ...

Cette connaissance fine de l'enfant est partagée avec les collègues, de façon à assurer un relais soutenant. L'enfant peut bénéficier de repères, même en l'absence de l'adulte qui le connaît bien.

Ce partage peut également se réaliser pour les accueillant(e)s à domicile. L'échange peut se réaliser avec l'assistant(e) social(e), l'Agent conseil ou encore dans des groupes d'analyse des pratiques... Ces échanges permettent de construire les documents utiles aux personnes qui prennent le relais en cas de maladie, d'écartement prophylactique, ... Ils représentent les traces de l'évolution de l'enfant dans le milieu d'accueil.

Cette démarche est aussi l'occasion de mieux se connaître soi, en tant que professionnel, de documenter, de réfléchir sur sa pratique, de rendre visible le « travail invisible⁷ », de développer sa capacité à « être là » dans une juste proximité. Ceci contribue à renouveler l'intérêt pour son propre travail et permet d'éviter la routine que l'activité auprès des jeunes enfants pourrait induire.

Enfin et surtout, cette fonction observante du professionnel permet de rendre conscient les éléments qui font grandir le sentiment de compétence et de confiance en soi de l'enfant, de comprendre l'importance de tous les détails et le sens de son rôle, auprès de chacun des enfants confiés.

DES CONDITIONS POUR RENDRE POSSIBLE CE SOIN

Pour rendre possible cette **observation-soin** nécessaire à tous les enfants, il faut assurer une stabilité des adultes dans les groupes d'enfants, que chaque adulte du MA porte la responsabilité de développer cette connaissance fine d'un petit groupe d'enfants (6 ou 7 maximum). Il est en effet impossible de connaître avec cette finesse vingt enfants. Il est évident qu'aucun des enfants ne peut être oublié ...

Et pourtant, combien de fois, certains enfants plus éveillés ou plus agités bénéficient du regard des adultes du MA et d'autres plus calmes, plus effacés ... n'en bénéficient d'aucun ?

Cette connaissance en détail fait l'objet d'un travail d'écriture du professionnel au moins une fois tous les 15 jours. Ces écrits sont accessibles au quotidien dans le MA et font l'objet d'échanges dans les réunions/de réflexions au sein de l'équipe, sur base de canevas définis ensemble. Ils sont complétés par les observations des autres collègues en l'absence de l'adulte qui assure le suivi de l'enfant. Des réunions d'équipe soutiennent ce processus de documentation.

Laurence MARCHAL et Pierre PETIT
Conseillers pédagogiques ONE (Namur – Hainaut)

POUR EN SAVOIR PLUS :

Mellier, D., « Observer un bébé : un soin »
- éd ERES, 1001bébés, Toulouse - 2008.



Camus, P., « L'observation », chapitre V
« L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance » - éd. FILE, Bruxelles - 2013, pp 106 à 119.



Flash Accueil N°23 « Commencer à penser l'observation » pp 2 à 5.

Le prochain numéro du Flash Accueil
présentera plusieurs expériences
menées en milieux d'accueil
autour de l'observation ...
à suivre !



LE WI-FI DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ? QUELQUES BONS GESTES À ADOPTER

De nos jours, adultes comme enfants, nous sommes exposés aux ondes électromagnétiques dans tous nos lieux de vie, via divers appareils du quotidien : babyphone, four à micro-ondes, GSM, téléphone portable, tablette, Wi-Fi...

Récemment s'est posée la question de l'utilisation du Wi-Fi dans les structures d'accueil : ce système d'accès à Internet peut-il avoir un impact sur la santé des personnes exposées ?

QU'EST-CE QUE LE WI-FI ?



Le Wi-Fi est un système sans fil permettant une connexion Internet à haut débit, via l'émission d'ondes électromagnétiques de haute fréquence.

Le réseau Wi-Fi permet de connecter simultanément plusieurs appareils au même réseau, depuis différents endroits de l'habitation : GSM, ordinateur, tablette, ... La portée des ondes Wi-Fi atteint plusieurs dizaines de mètres en intérieur, leur intensité diminue lorsque l'on s'éloigne du point d'émission.

Lors de l'utilisation, la borne Wi-Fi et l'ordinateur émettent des ondes électromagnétiques. En ce qui concerne l'ordinateur, si la fonction recherche de réseau n'est pas désactivée, il émettra des ondes en permanence, en cherchant un réseau auquel se raccorder automatiquement.

FAUT-IL LIMITER L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX ONDES ÉMANANT DU RÉSEAU WI-FI ?

- S'il n'y a, à ce jour, pas de preuve formelle sur la dangerosité des ondes électromagnétiques pour la santé, nous n'avons pas encore beaucoup de recul.
- L'Organisation Mondiale de la Santé les a classées en 2011 comme potentiellement cancérogènes.
- La puissance des ondes émises par le réseau Wi-Fi est inférieure à celle des ondes émises par un GSM et la source est souvent plus éloignée du corps.
- La position défendue, à ce jour, par le Conseil Supérieur de la Santé, est que les effets des ondes Wi-Fi et GSM sur les individus sont possibles mais ne constituent pas actuellement de risque en matière de santé publique.
- Cependant, dans le doute, il importe d'appliquer le principe de précaution surtout vis-à-vis des femmes enceintes et des jeunes enfants.
- Les enfants passent jusqu'à 10h par jour en milieu d'accueil. En effet, les enfants sont des êtres en pleine croissance et donc, à priori, plus vulnérables.

Partant de ces constats, il apparaît donc sage de limiter l'exposition des jeunes enfants aux ondes électromagnétiques dans les milieux d'accueil.

QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS DE L'ONE CONCERNANT LE WI-FI DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ?

L'ONE recommande depuis plusieurs années aux milieux d'accueil d'**éviter l'utilisation de Wi-Fi dans les pièces où séjournent ces enfants** et d'appliquer ainsi le principe de précaution, tel que recommandé par le Conseil Supérieur de la Santé.

Plus précisément, l'ONE conseille :

- si cela est possible, de **ne pas installer de Wi-Fi** et d'utiliser uniquement **le système par câble** pour l'accès internet ;
- s'il y a un système Wi-Fi :
 - ➔ de **placer la borne Wi-Fi et le PC dans un lieu où les enfants ne vont pas**, hors des pièces de vie et surtout hors des dortoirs ;
 - ➔ d'**éteindre la borne Wi-Fi** dès qu'elle n'est pas utilisée ;
 - ➔ pour l'utilisation d'une durée plus ou moins longue du PC, il est préférable de se connecter par câble car toute personne qui fait usage d'un poste raccordé au réseau par le Wi-Fi, se trouve à très courte distance de l'émetteur de sa propre machine.
Le rayonnement émis par celle-ci est alors aussi important que celui d'une borne Wi-Fi.

La Cellule Eco-conseil ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

La brochure du SPF santé public
« Les champs électromagnétiques et la santé » :

<http://www.health.belgium.be>



La fiche d'Espace-Environnement :
« Je peux réduire mon exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques dans ma maison ! »

<http://www.espace-environnement.be>



LE VIRUS DE LA ROUGEOLE, UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION ?

La rougeole est actuellement encore une des maladies infectieuses les plus contagieuses et peut s'avérer dangereuse, voire mortelle.

L'élimination de la rougeole signifie que le virus ne circule plus dans la région et qu'après importation, la transmission s'interrompt spontanément.

Pour atteindre cet objectif, il faut que la couverture vaccinale (deux doses) soit au moins de 95%.

Pour protéger les enfants accueillis, il est indispensable que les adultes, nés après 1960, aient reçu deux doses de vaccin et que les enfants reçoivent leur première dose aux environs d'1 an (dès 9 mois en cas de contact avec un cas de rougeole confirmé, pour autant que ce soit dans les 72h qui suivent le contact, avec rappel pendant la 2^{ème} année de vie de l'enfant). La notion d'écartement des enfants non atteints et non vaccinables est à discuter avec les parents.

LA ROUGEOLE DANS LES « ACTUALITÉS ? MÉDIAS ? »

Le 18 février dernier, un enfant de 18 mois décédait à Berlin, première victime d'une épidémie de rougeole qui frappe la capitale depuis l'automne (570 cas recensés). Le jour-même, face à la propagation inquiétante de la maladie, une école primaire fermait ses portes.

Ces événements ont relancé le débat sur l'opportunité de rendre la vaccination obligatoire en Allemagne. Pour endiguer l'épidémie, dans un premier temps, l'information des parents a été renforcée et les certificats de vaccination mieux contrôlés chez les immigrants, surtout issus de Serbie et Bosnie-Herzégovine où une épidémie sévit depuis le début de l'année 2014.

« Celui qui refuse de vacciner son enfant ne met pas seulement cet enfant en danger mais d'autres également. » a déclaré Hermann GRÖHE, Ministre fédéral de la Santé.

La couverture vaccinale a cependant nettement progressé en Allemagne au cours des années 2000 : en 2012, avant 6 ans, 96,7% des enfants avaient reçu une dose et 92,4% deux doses du vaccin (chiffres de l'institut Robert Koch). Pour éradiquer la maladie, il faut cependant atteindre 95% de couverture avec deux doses.

Le 16 avril 2014, deux enfants d'une crèche de la Province d'Anvers, âgés respectivement de 3 et 7 mois ont été hospitalisés. Par la suite, 31 autres cas de rougeole se sont déclarés dans ce milieu d'accueil : 26 étaient des enfants de moins de 16 mois (dont 82% n'étaient pas vaccinés) et les 5 autres étaient des adultes (parents ou personnel). 14 enfants ont eu des complications, 12 d'entre eux ont dû être hospitalisés. Parmi les causes de la propagation rapide de cette infection, on cite le délai diagnostique et la grande sensibilité des enfants non vaccinés.

ENCORE DES ÉPIDÉMIES ...

En France, plus de 9 000 fiches de déclaration obligatoire ont été réceptionnées à l'Institut de Veille Sanitaire pour des cas survenus entre octobre 2010 et mars 2011 (plus de 3.000, rien que pour le mois de mars 2011) avec 13 cas de complications neurologiques et 2 décès.

De juillet 2011 à juin 2012, 10.427 cas de rougeole ont été déclarés dans les pays de l'Espace Economique Européen : la Belgique se situe au 7^{ème} rang (0,98/100.000 habitants, 160 cas déclarés), précédée par la Roumanie, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

En 2013, l'Europe a encore connu des épidémies de rougeole mais le nombre de cas était significativement plus faible qu'en 2011 : les épidémies les plus importantes étaient localisées aux Pays-Bas, en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Roumanie. Dans ces trois derniers pays, elles concernaient essentiellement les enfants de moins d'1 an. En tout, trois décès ont été signalés, ainsi que 8 cas d'encéphalite¹ rougeoleuse aiguë (88% des sujets atteints par l'épidémie n'étaient pas vaccinés et 12% n'avaient reçu qu'une dose).

En Belgique, en 2013, on a recensé 43 cas de rougeole (en 2011 et 2012, respectivement 603 et 101 cas !), surtout localisés à Bruxelles (13,9/100.000 habitants) et dans une moindre mesure, en Wallonie (3,9/100.000 habitants) et en Flandre (1,4 /100.000 habitants).

Le statut vaccinal n'était connu que dans la moitié des cas : 71,4% de ces patients n'étaient pas vaccinés. Dans 16% des cas, le malade a dû être hospitalisé.

COMMENT SE MANIFESTE LA ROUGEOLE ?

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses (transmissible par voie aérienne et à distance par des objets souillés, par des sécrétions du nez ou de la gorge de sujets infectés : le virus y survit au moins 30 minutes) et entraîne des complications dans près de 30% des cas, en particulier neurologiques (encéphalite) ou respiratoires parfois mortelles (1 à 3 cas pour 1000).

Elle est due à un paramyxovirus dont l'unique réservoir est l'homme, ce qui permet d'envisager son élimination. L'incubation est de 10-12 jours. La durée de contagiosité est de 4 jours avant, à 5 jours après le début de l'éruption. Les premiers symptômes consistent en une fièvre assez élevée avec écoulement nasal, conjonctivite et toux. S'y associent parfois des douleurs abdominales, des vomissements et/ou des diarrhées. Ensuite, apparaît l'éruption caractéristique, à la face intérieure des

joues, 1 à 2 jours avant, ensuite sur le visage puis sur tout le corps, ce qui permet généralement de poser le diagnostic. Les symptômes sont plus marqués chez les adolescents et les adultes. Les premiers symptômes étant peu spécifiques, l'enfant (ou l'adulte) a malheureusement le temps de contaminer son entourage les 4 premiers jours de la maladie...

La confirmation du diagnostic peut se faire par analyse sanguine ou sur des sécrétions pharyngées. Il n'y a pas de traitement spécifique. Celui-ci repose, sauf complication, sur l'administration de médicaments contre la fièvre et l'hydratation.

La convalescence s'étend sur une dizaine de jours, l'enfant restant fatigué.

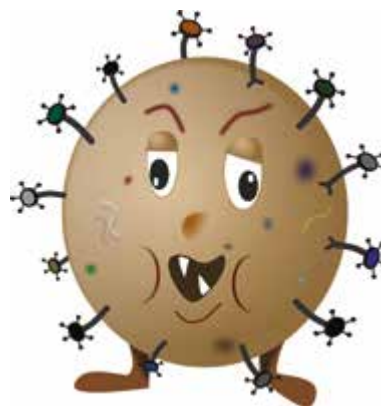
COMMENT ÉLIMINER LA ROUGEOLE ?

La rougeole a été éliminée des Amériques, en 2002, grâce à la vaccination généralisée et à une surveillance attentive des cas.

Suite à une proposition du bureau régional européen de l'OMS², tous les pays européens se sont engagés à éliminer la rougeole pour 2015. Pour remplir cet objectif, le taux de couverture vaccinale devait donc atteindre au moins 95% de la population dans tous ces pays. Malgré les objectifs de l'OMS pour 2015, on est loin d'avoir réussi à éliminer cette maladie en Europe.

En Belgique, la vaccination (par le RRO : rougeole-roubéoole-oreillons) a été introduite dans le calendrier vaccinal du nourrisson en 1985 et en 1995, une deuxième dose a été ajoutée chez les 10-12 ans : la surveillance réalisée par le réseau de médecins vigies entre 1982 et 1998 a montré que l'incidence de la rougeole a diminué de plus de cent fois après l'introduction de la vaccination.

En 2012, la couverture vaccinale pour la première dose de vaccin RRO atteignait 96,6% en Flandres, 94,4% en Wallonie et 94,1% à Bruxelles (enquête PROVAC).



1 Définition d'encéphalite : réaction immunitaire avec inflammation du cerveau (1/1000 cas de rougeole, séquelles neurologiques chez 25% des malades, mortalité 10%) qui survient, le plus souvent, 3 à 10 jours après l'éruption (il en existe une forme plus tardive mais plus rare). Elle se manifeste par des maux de tête, une altération de la conscience (sommolence, délire, ...), des convulsions, ainsi que divers signes neurologiques (paralysies, ...).

2 OMS = Organisation Mondiale de la Santé

EN QUOI CONSISTE LA VACCINATION ?



Les nourrissons sont protégés à la naissance par les anticorps maternels, cette protection diminue progressivement de mois en mois : ils peuvent dès lors présenter une forme atténuée de la maladie. La présence de ces anticorps diminue la réponse au vaccin, raison pour laquelle celui-ci est administré à l'âge d'1 an en Belgique, hormis en cas d'épidémie où ce vaccin sera administré à tout enfant de 9 mois ou plus (théoriquement, il peut être donné déjà à partir de 6 mois) avec, dans ce cas, une première dose de rappel après l'âge d'1 an. L'efficacité d'une dose est de 95% (5% peuvent faire une forme généralement atténuée de la maladie), après deux doses, la protection est de 98%. Le vaccin est en général très bien toléré, avec moins de 5% de fièvre, douleurs articulaires ou éruption secondaires.

Le vaccin peut prévenir la maladie, s'il est donné endéans les 72h après le contact. La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire, la déclaration doit être faite dans les 48h au service d'inspection d'hygiène régional. La maladie entraîne une protection à vie. Les adultes, nés après 1970, qui n'ont pas fait la maladie ou n'ont pas reçu deux doses du vaccin (ou en cas de doute) doivent recevoir deux doses à quatre semaines d'intervalle. Le fait d'avoir fait la maladie ou d'avoir déjà été vacciné antérieurement n'entraîne pas plus d'effets secondaires à cette vaccination de rappel. Il ne peut pas être administré à une femme enceinte puisqu'il s'agit d'un vaccin vivant atténué.

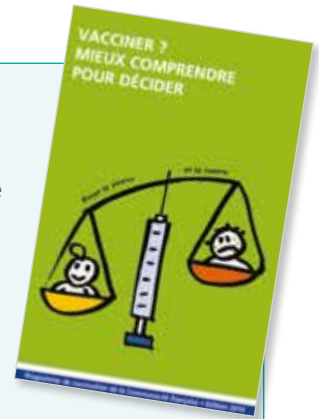
Thérèse SONCK
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)

Ingrid MORALES
Direction médicale ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ Brochures :

Vacciner ? Mieux comprendre pour décider (PROVAC)



La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance – Nouvelle édition 2015



→ Sites :

Site de la Direction générale de la Santé de la Communauté française :

- www.sante.cfwb.be et www.vacc.info
- www.vaccination-info.be

LA VIOLENCE CONJUGALE : QUEL VÉCU POUR LES ENFANTS ? QUELLE PLACE POUR LES PROFESSIONNELS (M/F) DES MILIEUX D'ACCUEIL ?

La violence conjugale est une forme de maltraitance à part entière sur l'enfant dont elle impacte sévèrement le développement. En tant que professionnel qui entoure la famille, comment repérer les signes de cette dynamique relationnelle particulière ? Comment agir pour le bien de l'enfant ?

Les métiers de la petite enfance évoluent. Ils font face à des situations familiales de plus en plus complexes qui bousculent leur cadre de référence. Il en est ainsi de la violence entre conjoints. Les professionnels de l'accueil, interlocuteurs privilégiés de la famille, sont déconcertés par certains signaux observés chez l'enfant, voire par l'interpellation directe d'une mère, victime des coups de son compagnon¹.

Partant de ces constats, la Coordination Accueil ONE de Liège organisait, le 07 novembre 2014, une matinée de réflexions à l'attention de ces professionnels, sur le thème : « Soutenir la bientraitance de l'enfant exposé à différentes formes de violences intrafamiliales ».

Selon Cécile LAMPROYE, Référente maltraitance à l'ONE, *l'impact de la violence conjugale est dommageable pour l'enfant à tout âge*. Plus il est jeune, moins il dispose de mécanismes de défense. Même s'il n'est pas l'objet direct de la violence, il est toujours impliqué dans le jeu relationnel particulier qui se joue entre ses parents. Il s'agit pour les professionnels de pouvoir évaluer en quoi la parentalité est altérée par cette relation entre les adultes. En établissant *un lien de confiance* avec la mère victime, il y a lieu d'envisager les facteurs



de risque, pour elle-même et leurs enfants, d'envisager les facteurs de protection à mettre en place, de réduire les premiers, de renforcer les seconds.

L'accompagnement des enfants exposés à la violence conjugale implique inévitablement *une collaboration entre professionnels du même secteur mais aussi de différents secteurs*. Cela les amène à se questionner sur leurs missions, à identifier leurs limites, à adapter les interventions à cette problématique particulière, voire à passer le relai à des services spécialisés.

S'appuyant sur leurs connaissances des mécanismes qui sous-tendent la violence conjugale, *Cécile KOWAL*, Psychologue à l'asbl PRAXIS² et *Jean-Louis SIMOENS*, du CVFE³, analysent les liens entre les pratiques d'accompagnement du développement du tout-petit en milieu d'accueil et les possibilités d'aide aux familles concernées.

AGRESSIVITÉ OU VIOLENCE ?

Toutes les familles connaissent la colère, la dispute, les conflits entre ses membres

1 Si ce modèle père-auteur et mère-victime n'est pas le seul existant, il est le plus observé.

2 L'asbl PRAXIS propose un accompagnement et un travail de responsabilisation pour tout adulte qui utilise les différentes formes de violence dans ses relations amoureuses et familiales.

3 Le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE asbl) propose ses services aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Le refuge est la maison d'hébergement de l'association qui ouvre ses portes aux victimes, à leurs enfants et leur propose un temps d'arrêt sécurisé dans leur parcours de violences subies.

Si l'agressivité est une énergie saine, canalisable, qui permet à l'adulte de faire respecter son point de vue en toute légitimité, la violence conjugale imprime quant à elle d'autres règles à la relation.

C'est un processus relationnel complexe qui autorise, en se développant, l'apparition de plus en plus fréquente d'actes de violence, selon un cycle de plus en plus rapproché où alternent épisodes de violence et réconciliations. **Dans un contexte de violence conjugale**, il n'y a pas de conflit possible : l'agressivité n'y est pas canalisée, l'objet de l'agression est, en soi, la domination du parent auteur.

QUAND LA VIOLENCE CONJUGALE ALTÈRE L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

Les besoins de l'enfant qui grandit dans un tel climat de violence **sont bien souvent relégués au second plan** par des parents accaparés par d'autres priorités.

Ses rythmes (alimentaires, de sommeil, ...) ne sont pas respectés. Ses besoins primaires, de sécurité, de valorisation, d'affection, de socialisation passent après les besoins de domination du parent auteur et l'énergie dépensée par le parent victime pour préserver sa sécurité.

A la maison, il vit dans un climat de peur, de tension, d'insécurité permanente.

En dehors de la maison, ces enfants manifestent des comportements variables.

Certains enfants⁴ se montrent très prudents, vigilants, habitués à marcher sur des œufs. D'autres, négligés, se résignent, ne manifestent plus leurs besoins, se cloîtent dans une solitude douloureuse. Les professionnels de l'accueil ou du corps enseignant les connaissent très sages ... Certains, instrumentalisés par le parent auteur ou le parent victime, sont en alerte permanente. Stressés, leur pensée est bloquée. D'autres encore vivent la rage au cœur, retournant leur révolte contre eux et les autres.

ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Loin des recettes simples, Cécile LAMPROYE, Cécile KOWAL et Jean-Louis SIMOENS apportent une série de **balises**, de **principes d'accompagnement aux professionnels de l'accueil**, susceptibles d'être interpellés par les comportements d'un enfant exposé ou par un parent victime de violence conjugale.

L'adulte victime de violence conjugale a besoin de temps pour quitter la situation relationnelle qu'il subit. Une femme dans cette situation quitte son conjoint en moyenne 7 à 8 fois avant la vraie rupture.

Il est important, dans le chef des professionnels qui la côtoient, de respecter son cheminement, son ambivalence, son rythme de parole et d'action. Les raisons qui la poussent à quitter l'auteur des violences sont principalement de trois ordres :

- elle doit savoir qu'il existe de l'aide pour elle et son enfant,
- elle veut protéger son enfant,
- la violence dépasse son seuil de tolérance.

Il revient au professionnel de l'accompagner dans son cheminement, de l'informer, d'évaluer la situation, en diminuant les facteurs de risque et en augmentant les facteurs de protection.

Pour ce faire :

- Le professionnel peut **mettre des mots** sur ce qu'il ressent, sur ce qu'il observe afin d'**ouvrir au dialogue**, en respectant le rythme de la victime, ses mouvements d'ouverture et de fermeture.
- Il peut prendre une **place active** aux côtés de la victime, sans chercher à obtenir le dévoilement total des faits de violence.
- Il doit **sortir de l'urgence émotionnelle** suscitée par ces situations pour respecter l'ambivalence et le rythme des victimes.
- Il va veiller à **susciter le dialogue**, en choisissant des moments et des lieux propices à la confiance.
- Il va **proposer** mais ne pas imposer.
- Il va **accompagner dans la durée**, privilégier la disponibilité, la constance, pour créer une relation de confiance.
- Il va **développer les collaborations** et s'appuyer sur le réseau existant pour **proposer des solutions adaptées** et pouvoir **passer le relai**.
- Il va se **décentrer de ses représentations pour rejoindre celles du parent et de l'enfant**. Il faut pouvoir marquer un temps d'arrêt pour écouter l'enfant et/ou le parent, appréhender sa vision du monde, ses blessures, ses compétences.
- Il va **trouver un juste équilibre** entre banalisation et dramatisation.

ACCOMPAGNER, MAIS ENCORE ...

Interpellés, les professionnels présents à Liège ont réagi aux exposés, en interrogeant les limites de l'accompagnement qu'ils peuvent proposer.

Les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance sont régulièrement confrontés à des situations de violence conjugale. En effet, on le sait, les violences se manifestent le plus fréquemment dans les périodes de changement dans la relation de couple.

Ainsi, il est courant qu'elles commencent, continuent ou s'amplifient durant la grossesse.

Des études ont montré que la période qui précède ou qui suit une naissance est un moment où les mères peuvent plus facilement briser la loi du silence, se confier, demander de l'aide, pour elle-même mais aussi pour protéger leur enfant. Nous pouvons donc, à ce moment de leur parcours de vie, être des interlocuteurs particulièrement précieux.

Il s'agit pour nous, professionnels de la petite enfance, de pouvoir évaluer les facteurs de risque.

Une série de questions doivent se poser pour guider les interventions :

- Les comportements du parent violent altèrent-ils les compétences parentales de son conjoint ?
- Les mères/pères victimes arrivent-elles/ils, malgré tout, à exercer leur rôle éducatif ? Sont-elles/ils, dans ce contexte, en capacité de répondre aux besoins de sécurité et d'attention de leur enfant ?
- Les enfants peuvent-ils tirer profit de la présence de la mère/du père malgré ses comportements violents ?
- ...

Les violences conjugales sont aujourd'hui considérées comme une forme de maltraitance pour l'enfant.

Nous sommes ainsi tenus, en tant que professionnels de la petite enfance, de mettre en œuvre des mesures d'aide et de protection pour l'enfant lorsque nous sommes confrontés à de telles situations. Ceci fonde la légitimité de notre intervention.



Pour une écoute spécialisée, confidentielle et gratuite, des professionnels et des particuliers : un numéro vert : le **0800 30030** des Pôles de Ressources Spécialisées en Violences Conjugales et Intrafamiliales.

Nous pouvons, pour ce faire, nous appuyer sur différents services spécialisés dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitance : les équipes SOS Enfants, le service d'Aide à la Jeunesse ou encore le Tribunal de la Famille et de la Jeunesse.

Nous pouvons également nous appuyer sur l'expertise de services spécialisés dans la prise en charge des victimes et des auteurs de violence conjugale qui peuvent nous soutenir dans l'évaluation du danger pour les enfants.

L'accompagnement des enfants victimes de violence conjugale est renforcé s'il inclut des échanges et l'articulation des pratiques. Créer des réseaux, travailler ensemble, soutenir la concertation intersectorielle, échanger les pratiques permet de mieux articuler les interventions et favorise un meilleur accompagnement auprès des enfants et de leur famille.

LES TRACES DE LA BIENTRAITANCE

Retenons que la bienveillance et l'attention dont l'enfant fait l'objet dans son milieu d'accueil s'inscrivent en lui comme des **expériences positives** qui s'inscrivent de manière aussi profonde que celles plus négatives de la maltraitance qu'il connaît chez lui. **Ces marques de bienveillance lui permettent de se construire de façon plus sécurisante et perdurent elles aussi ...**

Annie CUCCHIARO et Bruno PARMENTIER
Coordinateurs Accueil ONE Liège

Cécile LAMPROYE,
Référénte Maltraitance ONE Liège

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ Brochures :

Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité, brochure réalisée par la Direction de l'Egalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2013)

Pour la télécharger sur internet : www.egalite.cfwb.be

Que faire si je suis confronté à une situation de maltraitance d'enfant ?, m'appuyer sur un réseau de confiance, brochure destinée aux professionnels de l'accueil d'enfants. Elle est disponible en ligne sur le site www.one.be

→ Sites :

www.ecouteviolencesconjugales.be/



TÉMOIGNAGE¹ D'UNE ASSISTANTE SOCIALE D'UN SERVICE D'ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNÉES

Bonjour à toutes et à tous,

L'ONE m'a demandé d'apporter un bref témoignage car dans le cadre de mon activité, j'ai eu l'occasion d'accompagner une jeune future maman vivant une situation de maltraitance, ce qui n'entre pas dans mon cadre professionnel habituel.

Au-delà de l'exposé de la situation, l'objectif est aussi de montrer que quel que soit notre secteur de travail, nous pouvons être confrontées à des situations de maltraitance. Notre mission est d'essayer d'y répondre au mieux, tout en reconnaissant nos limites.

Je travaille en tant qu'assistante sociale à la Garderie des Tout-Petits, Service d'accueillantes d'enfants conventionnées en province de Liège. Notre Service existe depuis 38 ans. Nous accueillons, chaque mois, environ 1600 enfants âgés de 0 à 3 ans, chez 220 accueillantes, réparties sur les régions de Liège, Aywaille, Hannut, Huy et Waremme.

Nous sommes une équipe de 13 assistantes sociales chargées du recrutement et de l'encadrement des accueillantes. Mais nous sommes bien entendu également disponibles pour les parents, tant au moment de l'inscription, que durant toute la période de l'accueil.

Nous nous adressons donc à de jeunes parents, qu'ils soient travailleurs, en recherche d'emploi, étudiants ou simplement désireux de confier leur enfant à une accueillante.

Au fil des années, notre public a évolué à l'image de l'évolution de la société et si, au départ, notre public était essentiellement composé de jeunes parents travaillant tous les deux et relativement favorisés, nous avons progressivement accueilli un public de plus en plus diversifié et présentant parfois des problématiques multiples.

En parallèle, notre travail a bien entendu évolué et nous avons été amenées à gérer de nombreuses situations liées à la précarisation, au chômage, à la problématique des mamans seules parfois très jeunes, des familles réfugiées et/ou sans papiers etc., sans toujours avoir les outils adaptés pour y répondre.

C'est dans ce cadre que j'ai rencontré la jeune maman dont je vais vous exposer la situation.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Madame est une jeune future maman d'origine camerounaise ; elle est arrivée en Belgique il y a un peu plus de 2 ans, après s'être mariée sur place avec un Belge, d'une vingtaine d'années son aîné.

Pour cette jeune femme et pour sa famille, épouser un européen, surtout plus âgé, représentait un espoir important d'une vie meilleure. En s'installant dans notre pays, elle avait forcément le projet de trouver un bon emploi, d'accéder à un certain confort de vie mais aussi de soutenir financièrement sa famille restée au Cameroun. De plus, le mariage avec un homme plus âgé semblait être le gage d'une vie très protégée. C'est donc porteuse de tous ces espoirs qu'elle s'est installée avec son mari et s'est inscrite assez rapidement à une formation avec pour objectif de trouver, par la suite, un emploi.

Elle s'est adressée à une de nos accueillantes car elle était enceinte de jumeaux ; elle l'a rencontrée une première fois en compagnie de son mari et a d'emblée souhaité réserver la place d'accueil pour ses enfants à naître. Quelques jours plus tard, elle est revenue seule chez l'accueillante pour ramener les documents de réservation de la place d'accueil et a demandé à lui parler. Elle lui a expliqué qu'elle subissait de la violence de la part de son mari et qu'elle ne savait pas vers qui se tourner. L'accueillante s'est alors adressée à moi et m'a demandé si je pouvais rencontrer la maman chez elle car elle n'osait pas se rendre à Liège. J'ai donc rencontré la maman chez l'accueillante, à la fois pour finaliser la réservation de la place d'accueil mais aussi, pour l'écouter.

La maman m'a expliqué que depuis son arrivée en Belgique, elle subissait de la violence de la part de son mari. Elle a dû se rendre aux urgences à deux reprises et a déposé plainte à la Police. Suite à ses passages aux urgences, elle a été accompagnée par le service d'Aide aux Victimes, ainsi que par la psychologue de l'hôpital. L'assistante sociale de l'école où elle avait entamé une formation l'a également reçue à plusieurs reprises, suite aux épisodes de violence.

A l'époque, les différents intervenants lui ont conseillé de quitter son mari et lui ont proposé d'entamer des démarches avec elle. Ils lui ont également proposé de se tourner vers un refuge mais à l'époque, elle n'a jamais osé faire le pas. En effet, elle bénéficiait d'un titre de séjour en Belgique par le biais de son mariage dans le cadre du regroupement familial. Si elle quittait son mari avant une période de 3 ans de séjour en Belgique, elle perdait ce titre et donc, son autorisation de séjour. Or, rentrer en Afrique était pour elle inimaginable. Elle savait qu'elle y serait rejetée par sa famille car non seulement le divorce n'était pas admis mais en plus, elle privait alors sa famille du soutien financier que

permettait sa vie en Belgique. Elle est donc restée avec son mari, malgré la peur et la violence.

L'annonce de sa grossesse a, dans un premier temps, été vécue comme une délivrance car elle s'imaginait qu'elle serait une période de trêve entre son mari et elle. Si les violences physiques ont effectivement diminué, les violences psychologiques se sont par contre amplifiées : privation de sommeil, de nourriture, menaces, obligation d'effectuer des tâches ménagères sans relâche.

C'est effectivement une jeune femme épuisée, affaiblie et très chétive malgré la grossesse que j'avais en face de moi.

Face à cette situation, j'ai conseillé, dans un premier temps, à cette jeune maman, de se mettre à l'abri dans un refuge, tout comme l'avaient fait les intervenants précédents. Et comme les fois précédentes, la maman a refusé, par peur de perdre ses droits au séjour en Belgique.

Même si le suivi de cette situation n'entrait pas directement dans mes compétences, je ne pouvais évidemment rester insensible à la situation de cette maman, ni à l'avenir de ses deux enfants à naître. Je me suis alors adressée à ma Coordinatrice de l'ONE pour envisager avec elle comment gérer au mieux la situation. Il s'agissait à la fois de respecter le choix de la maman mais aussi, d'assurer sa sécurité et celle de ses enfants. Nous avons alors rencontré Cécile LAMPROYE de la cellule SOS Enfants de l'ONE et nous avons ensemble dégagé quelques pistes d'action à proposer à la maman. Pour la cellule SOS Enfants, la protection des enfants à naître était primordiale et il était essentiel de convaincre la maman, malgré la complexité de sa situation.

Une des pistes envisagées était de lui proposer de se faire hospitaliser afin de souffler un peu mais aussi, d'entamer des démarches dans un cadre sécurisé.



Je suis revenue vers la maman avec notamment cette proposition mais j'ai senti beaucoup de craintes de sa part car si sa situation était de plus en plus difficile à vivre, un retour au pays était encore pire à ses yeux. Il m'a fallu prendre le temps de la convaincre, accepter ses retours en arrière, ses refus de répondre au téléphone, ... Il lui fallait du temps pour cheminer et se projeter dans un avenir différent.

L'accueillante, qui avait rencontré la maman avant moi et qui s'était mise à son écoute, a joué un rôle de première importance à ce moment. Elle a maintenu le contact avec elle grâce à sa proximité géographique, a rassuré la maman par rapport à la prise en charge proposée et a facilité les contacts de la maman avec moi. Parallèlement, j'ai établi le relais avec l'équipe ONE de la Clinique où elle devait accoucher afin qu'elle puisse être prise en charge si elle acceptait de se faire hospitaliser.

Après de longues journées d'hésitation, elle a fini par se confier à son gynécologue qui lui a proposé d'emblée de la faire hospitaliser et a pu aussi la rassurer. Elle a pu être accueillie et prise en charge au sein de l'hôpital puisque l'équipe était bien informée de sa situation. Il a été plus facile pour elle d'accepter d'en parler aux différents intervenants car elle savait qu'ils étaient au courant de sa situation.

Avec le soutien de l'équipe, elle a pu entamer des démarches de séparation, au départ de la clinique. Grâce aux conseils de spécialistes en la matière, elle a pu être orientée de manière adéquate et conserver son droit de séjour en Belgique. Après la naissance des jumeaux, elle a été accueillie en maison maternelle, puis a pu trouver un logement pour elle et ses enfants. Elle n'a malheureusement pas pu les confier à l'accueillante qu'elle avait rencontrée au départ vu l'éloignement géographique.

Que retenir de la situation ?

- Dans le secteur de la petite enfance, nos métiers évoluent et les situations auxquelles nous sommes confrontées se complexifient de plus en plus.
- Nous sommes régulièrement amenées à sortir de notre cadre de référence et de notre fonction traditionnelle, lorsque la situation l'exige.
- Face à la complexité de ces situations, nous ne sommes pas toujours outillées et compétentes. Nous n'avons pas toujours les informations suffisantes pour accompagner les mamans dans des situations un peu « à la marge ». Or, ces situations particulières demandent des réponses pertinentes et adaptées. C'est là que le travail en réseau prend tout son sens et il est essentiel de le développer.
- L'important n'est pas de connaître tout sur tout mais de collaborer avec d'autres services pour dénouer les situations et proposer aux jeunes et futures parents des pistes de solutions adaptées à leur situation.
- Il faut accepter de passer le relais lorsque la gestion de la situation le nécessite.
- Ce n'est ni une perte de pouvoir, ni un aveu d'impuissance, c'est simplement une vision du travail où nous mettons ensemble nos compétences respectives pour accompagner au mieux les familles en difficulté.
- Enfin, dans des situations de ce type, j'ai appris à travailler au rythme de la maman. J'ai accepté de cheminer avec elle avec ses peurs, ses retours en arrière et ses doutes. Je l'ai laissée donner le rythme, tout en essayant de rester garante de sa sécurité et de celles de ses enfants. J'ai également collaboré étroitement avec l'accueillante qui a contribué à maintenir le fil de la relation. C'est grâce à ce respect que la confiance a pu s'établir et que la maman a fini par évoluer mais il a vraiment été nécessaire de lui accorder le temps dont elle avait besoin.



IMPLÉMENTATION DE LA BROCHURE « QUE FAIRE SI JE SUIS CONFRONTÉ(E) À UNE SITUATION DE MALTRAITANCE : FAIRE APPEL À SON RÉSEAU »

Approche « décentralisée » en Brabant wallon

UNE BROCHURE ? POUR QUI ? POURQUOI ?

Quel professionnel du monde psycho-médico-social ne rencontre ou n'a pas rencontré des situations de maltraitance d'enfants, avérées ou pressenties ? Chacun y réagit en fonction de son contexte et de son expérience professionnelle, de son vécu, en essayant de réussir le délicat travail de funambule qui consiste à maintenir le lien –souvent fragile– avec les familles, tout en visant la sécurité effective de l'enfant.

Cette délicate et difficile mission ne peut se poursuivre efficacement en travaillant seul. La nécessité de prise de recul, de la croisée de regards différents, l'identification des limites liées à son cadre de travail amène inéluctablement le professionnel à s'appuyer sur un réseau à mobiliser autour et avec la famille.

Chaque nouvelle situation interpelle de façon variable. Les professionnels se succèdent au sein des différents services de première ligne rencontrés par les familles. Ils ont autant de raisons de se sentir démunis :
A qui peuvent-ils faire appel ? Pour quel type de question et d'inquiétude ? Quand ? Quelle place et quel rôle auront-ils dans le réseau vers lequel ils se tournent ? Et la famille ?

Face à ces interrogations, la brochure « Que faire si je suis confronté(e) à une situation de maltraitance : Faire appel à son réseau » est un outil pratique réalisé à leur intention. Elle propose autant de repères destinés à chacun des professionnels exerçant un métier les amenant à rencontrer des (jeunes) enfants et leur famille : médecins, enseignants, TMS de l'ONE, assistants sociaux, équipes de milieux d'accueil, intervenants des centres PMS¹ et PSE², des SSM³, CPAS, ...

Que peut-on y trouver ?

- Une brève description des différents types de maltraitance ;
- Les possibilités d'aide et de ressources pour le professionnel confronté à une situation de maltraitance, présentées selon une gradation dans la spécialisation et le niveau d'intervention des services (aide consentie ou aide contrainte), dans une approche complémentaire :
 - ➔ Ressources personnelles et intervenants du monde psycho-médico-social (réseau local) ;
 - ➔ Equipes SOS Enfants ;
 - ➔ Service d'Aide à la Jeunesse – Conseiller de l'Aide à la Jeunesse ;
 - ➔ Parquet - Procureur du Roi ;

1 Centre Psycho-médico-social

2 Centre de Promotion de la Santé à l'École

3 Service de Santé Mentale

- ➔ Tribunal de la Jeunesse ;
- ➔ Service de Protection Judiciaire - Directeur de l'aide à la Jeunesse.
- Chaque service est présenté :
 - ➔ dans son fonctionnement interne ;
 - ➔ dans ses missions ;
 - ➔ par les critères qui peuvent amener un intervenant psycho-médico-social à le contacter et les démarches qu'il doit effectuer pour ce faire ;
 - ➔ par le type de décision qu'il peut prendre, les mesures qu'il peut mettre en œuvre et l'orientation que peuvent prendre les situations suivies ;
 - ➔ par les modalités et les procédures de collaboration entre services prévues par la loi ;
 - ➔ en précisant le rôle de l'intervenant psycho-médico-social lorsqu'il a contacté ces services.

La notion de **secret professionnel**, sa levée éventuelle et les balises du secret partagé sont également évoqués.

PETITE HISTOIRE DE LA BROCHURE...

Une première version de cette brochure a vu le jour en Brabant wallon, il y a plusieurs années, sous l'impulsion de la Commission d'aide aux enfants victimes de maltraitance. L'idée était de créer un outil qui permette à la fois de répondre au besoin d'information mais également de clarification sur les rôles distincts et de présenter le protocole de collaboration des divers services intervenants auprès des familles dans les situations de maltraitance.

Cet outil a été présenté en une séance unique aux divers acteurs de terrain ONE de l'ensemble de la Province dont les milieux d'accueil. La Directrice générale de l'Aide à la Jeunesse, Liliane BAUDART, soutenant largement cette première parution, a estimé utile et intéressant de poursuivre le renforcement du travail en réseau autour de la maltraitance, en diffusant cet outil à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Un partenariat regroupant l'Aide à la Jeunesse de la FWB, l'ONE, Le Service Public Fédéral Justice, les équipes SOS Enfants, le SPW-DG05 (Région wallonne) a dès lors vu le jour pour concrétiser ce projet.

La diffusion de l'édition actuelle de la brochure vise cette fois l'ensemble des acteurs professionnels de terrain concernés par cette thématique de la FWB. A l'ONE, les référents maltraitance se sont vus chargés de son implémentation.

EN BRABANT WALLON... À LA RENCONTRE DES INTERVENANTS DE 1^{ÈRE} LIGNE.

En Brabant wallon, ce fut l'occasion de faire un bilan de l'usage de la brochure initiale avant de se lancer dans la présentation de sa « petite sœur ».

Les regards croisés de la référente maltraitance, des Coordinatrices accompagnement, accueil et subrégionale, ainsi que des responsables des services spécialisés (SOS-SAJ-SPJ-Parquet-Juge de la Jeunesse) ont mis en lumière plusieurs éléments :

- la nécessité de **réactiver la présentation** et **les missions des différents services spécialisés** : ces derniers restent peu connus des consultations ONE ou des milieux d'accueil et la survenue d'une situation de maltraitance déstabilise les professionnels de terrain ;
- **le turn-over des TMS et des équipes de milieux d'accueil** présentant des parcours de formation très variés : cela nécessite la répétition de l'information sur les différents services spécialisés dans la prise en charge de la maltraitance ;
- **la persistance de l'isolement de certains TMS** (soutenus par la référente maltraitance) **et des équipes de milieux d'accueil**, face à des situations préoccupantes : cela laisse penser, souvent sans certitude, qu'ils sont face à de la négligence ou de la maltraitance ;
- **la difficulté** pour les professionnels de 1^{ère} ligne (mais également pour les familles) **de faire appel**, dans le cadre d'une relation professionnelle et de confiance, **à un service spécialisé**, sans avoir pu établir un lien préalable « personnel » avec les acteurs qui y travaillent : l'implantation dans une zone unique des services SAJ, SPJ (Nivelles) et SOS Enfants (Genappe) pour l'ensemble des familles de la province rend leur accessibilité difficile ;
- le **rôle indispensable des acteurs de terrain** dans la constitution et le fonctionnement **du réseau** : ils sont reconnus unanimement par les services spécialisés ;
- la nécessité de **« mailler » le réseau autour des familles** en s'appuyant aussi (et d'abord si possible) sur le réseau local développé par l'ONE.

La collaboration entre TMS et milieux d'accueil reste à soutenir : en concertation avec les Coordinatrices accompagnement et/ou accueil, le renfort de la référente maltraitance permet d'enrichir l'analyse de la situation, une prise de recul et l'élaboration de pistes de travail ;

- la plupart des services spécialisés permettent en outre aux professionnels de terrain de pouvoir les **contacter** (SOS Enfants, SAJ, le Parquet) : afin de « simplement » partager leur questionnement, leurs doutes et inquiétudes et recevoir

des pistes pour poursuivre leur travail au quotidien avec les familles, tout en respectant l'anonymat de ces dernières, sans « lancer la machine » ...

- le **besoin de soutien des professionnels de l'accueil de l'enfant** concerne également la tranche 3-12 ans (accueil extra-scolaire et centres de vacances), confrontés eux-aussi à des situations de maltraitance avérée ou supposée.

3 TEMPS, 3 LIEUX, UN PUBLIC VARIÉ

Sur base de ces divers constats, la présentation de la nouvelle brochure a été organisée en trois temps et trois lieux distincts afin d'aller à la rencontre des intervenants de premières lignes sur leur terrain, d'octobre 2014 à mai 2015.

Les principes de ces temps de rencontre :

En matinée...

- La **présentation de chaque service repris dans la brochure et de son organisation interne par son responsable.**

Des exemples précis de situations ont illustré leur pratique mais également le protocole de collaboration prévu entre eux. La référente maltraitance était présente à leur côté et apportait un éclairage nourri de son expérience auprès des acteurs de terrain ;

- **Des temps d'échanges** avec le public (TMS, médecins de consultation/de milieu d'accueil, représentants de milieux d'accueil 0-3 ans et Coordinateurs ATL) pour répondre aux questions, témoigner de la place respective de chacun, sur la nécessité mais également la complexité du travail en réseau autour des familles et des enfants en situation de danger.

L'après-midi...

La présentation de la brochure « Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité » en complément de la présentation de la brochure sur le travail en réseau.

Une représentante du Ministère pour l'égalité des chances est venue clarifier des concepts, tels que les différences entre conflit/violence conjugale, cercle de la violence, impact de la violence sur le développement des enfants, rôles des professionnels,...

Durant les pauses...

Une présentation des outils destinés à aborder avec des adultes ou avec des enfants la thématique de la maltraitance et des relations parents-enfants par le service EDUS et le CLPS du Brabant wallon.

Et après...

Ces rencontres ont été l'occasion de :

- (Re)**créer du lien entre les personnes** susceptibles de collaborer au sein d'un réseau.
- (Re)**découvrir les réalités et les limites de chaque service**, dictées par leurs missions, leurs moyens spécifiques et ainsi, éviter d'entretenir des attentes illusoires des uns par rapports aux autres.

La brochure constitue un outil qui clarifie ces données et sur lequel le professionnel peut s'appuyer à tout moment.

- Insister sur la notion de **responsabilité individuelle et collective** de chaque professionnel vis-à-vis de ces situations.

Il n'est pas ici question d'obligation de résultat absolu mais bien de l'obligation de ne pas rester isolé avec des inquiétudes par rapport à un enfant et « d'aller vers ». La coordination et la communication au sein du réseau, même si elle est prévue dans les missions de certains services spécialisés, reste l'affaire de tous et de chacun.

- Mettre en évidence la possibilité, pour les professionnels de terrain, de **partager « à l'aveugle »** des préoccupations auprès des services tels que SOS Enfants, le SAJ, le Parquet, en préservant l'anonymat des familles.

Ce type de collaboration, relativement peu activée, semble avoir répondu à un besoin important parmi les participants.

- Mettre en évidence le **rôle primordial des acteurs de terrain dans la construction du réseau et dans l'élaboration du cadre** à mettre en place autour des familles de par leur connaissance de ces familles.

Les services spécialisés ont qualifié d'indispensable cet apport au même titre que les professionnels de terrain qui revendiquaient leur propre besoin d'être concertés ou du moins tenus informés (dans les limites du secret professionnel et du secret partagé) du suivi des situations. Ceci, afin de maintenir une relation de confiance avec les familles et de pouvoir situer au mieux la poursuite de leur accompagnement.

- Rappeler l'importance pour tout professionnel d'avoir clairement identifié **les missions et ses limites** liées à son cadre professionnel pour pouvoir appréhender si ce dernier lui permet de pouvoir assurer la sécurité de l'enfant.
- Relever l'importance pour tout professionnel d'identifier **les points d'appui des familles**, ses propres ressources, le réseau local et ses limites avant de faire appel à un service plus spécialisé (en tenant compte de la gravité de la situation).

POUR LA SUITE....

La notion de secret professionnel, son respect et sa levée mais aussi son partage restent des questions qui, malgré une brève évocation dans la brochure ont fait l'objet de nombreux débats et mobilisent les membres de la Commission maltraitance du Brabant wallon.

Une réflexion en profondeur avec des spécialistes en la matière et les partenaires professionnels du réseau et l'éventuelle réalisation d'outils à destination des professionnels sur cette thématique font partie de ces projets, dans la complémentarité et la poursuite de la démarche entreprise par la diffusion de la brochure visant le travail en réseau.

Christine GISTELINCK
Coordinatrice accueil ONE - Brabant wallon

Françoise DUBOIS
Référente maltraitance ONE - Brabant wallon





PLAN CIGOGNE III

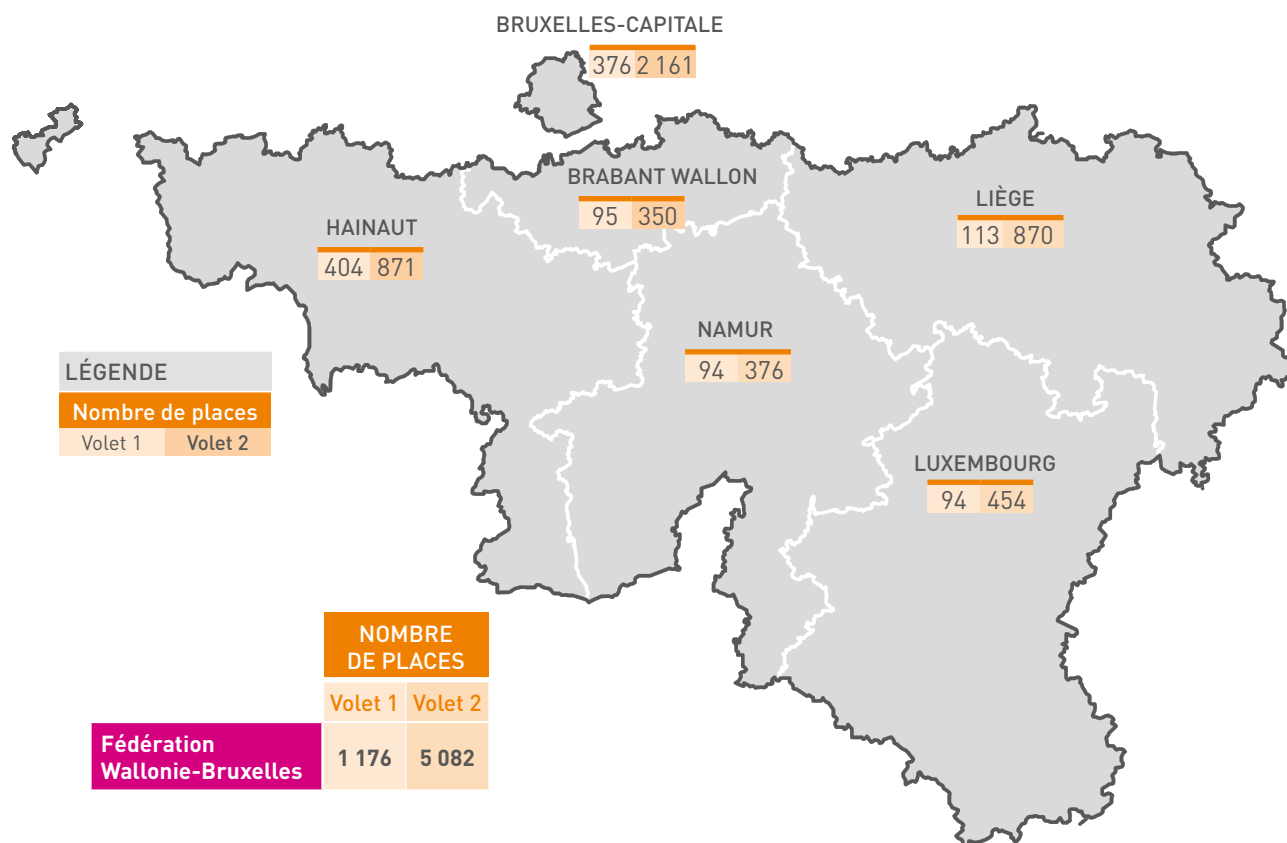
CIGOGNE III - PROGRAMMATION 2014-2018 : 6 625 PLACES SUBVENTIONNABLES RETENUES !

Le Plan Cigogne III a pour objectif de créer 14 849 places d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans¹, en 9 ans (2014-2022).

Les deux VOLETS de la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés sont clôturés. L'occasion de dresser un bilan et de dessiner les perspectives...

De manière générale, l'ampleur de ces deux VOLETS dépasse tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent :
6 625 places retenues

PLACES RETENUES PAR SUBRÉGION



¹ Places collectives ou familiales, subventionnées ou non par l'ONE.

Quatre Subrégions, Brabant wallon, Luxembourg, Namur et Bruxelles, **dépassent les objectifs fixés**, dont la Région de Bruxelles-Capitale qui doit faire face à un défi démographique important.

Pour les Subrégions de Liège et du Hainaut, les résultats de la programmation restent actuellement inférieurs **aux objectifs fixés**. Des pistes de travail pour une relance sont actuellement à l'étude.

Épinglons les synergies entre l'ONE, la COCOF² et les Administrations régionales : appels à projets lancés en commun, séances d'informations intégrées, rôle de première ligne du Guichet³, analyse intégrée des projets introduits, capacité de formuler des propositions communes pour retenir le plus de projets possibles.

Autre sujet de satisfaction : la nouvelle procédure d'attribution des places aux Services d'accueillant(e)s conventionné(e)s, qui permet une gestion rapide et souple des demandes.

Les Services sont tributaires de candidat(e)s pour concrétiser leurs augmentations de capacité. Et il n'est pas toujours facile d'en trouver. L'ONE a dès lors décidé d'octroyer aux Services des augmentations de capacité sur base de candidatures avérées de futurs accueillants (m/f). Au final, le budget utilisé s'avère plus proche de l'estimation initiale qu'avec l'ancienne procédure.

Si le chemin pour créer des places d'accueil familial est très court, celui pour créer des places d'accueil collectif peut durer quelques années, en cas de construction d'un bâtiment. Ces délais opérationnels viennent s'ajouter à ceux nécessaires pour mettre en place le cadre logistique (Convention APE/ACS, ...).

Après le bilan général, place aux bilans détaillés, volet par volet...

VOLET 1

En ce qui concerne le **VOLET 1** de la programmation 2014-2018 des **milieux d'accueil collectifs subventionnés** (places à ouvrir en 2014), **sur les 1 176 places retenues, 1 117 places se sont déjà ouvertes au 1^{er} janvier 2015**. Il n'en restait dès lors plus que 59 à ouvrir à cette date...

Cela représente une réalisation de 95%, à l'issue de la période d'ouverture prévue. Il s'agit d'un **résultat exceptionnel**, à souligner. Sans doute, faut-il y voir la conséquence d'une assez longue période sans appel à projets (2008-2013) et d'un nombre important de projets prioritaires⁴, ce qui favorise l'existence de projets déjà bien élaborés, qui se réalisent rapidement après avoir été retenus.

En ce qui concerne les **accueillants conventionnés**, 6 projets ont été introduits pour l'année 2014.

Ils ont été retenus fin septembre 2014 et représentent 62 places (sur les 80 disponibles annuellement), dont 47 ont été ouvertes à la mi-janvier 2015.

VOLET 2

Le **VOLET 2** de la programmation 2014-2018 des **milieux d'accueil collectifs subventionnés** (projets 2015-2018) a fait l'objet des décisions et notifications attendues, en date du 11 mars dernier.

Au final, tous les projets recevables ont pu être retenus, tant par l'ONE que la COCOF et les Régions. Ils représentent **5 402 places**, en ce compris les 320 places réservées pour les Services d'accueillants conventionnés. Les milieux d'accueil collectifs subventionnés y contribuent pour l'essentiel, soit pour 5 082 places (220 projets).

En ce qui concerne les **accueillants conventionnés**, 4 projets ont été introduits par 3 Services pour l'année 2015, à la fin mars.

ET APRÈS ?

Les projets de milieux d'accueil collectifs subventionnés retenus doivent se réaliser, techniquement (locaux, personnel, ...) et administrativement (autorisation, agrément et subventionnement). Les promoteurs seront accompagnés par l'ONE et ses partenaires, tout au long du processus.

Par ailleurs, le **VOLET 3 (2019-2022)** a fait l'objet d'une invitation au dépôt d'intentions de projets. Cette possibilité a été concrétisée à travers un formulaire en ligne, disponible sur le site de l'ONE, avec pour objectif de préparer l'avenir.

LIÈGE ET HAINAUT - ON MAINTIENT LE CAP !

Dans ces deux provinces, les objectifs étaient particulièrement ambitieux afin de permettre aux taux de couvertures (rapport entre le nombre de places et le nombre d'enfants 0 - 2,5 ans) de rejoindre la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Malgré la mobilisation importante des acteurs publics et associatifs, 1 488 places subventionnables n'ont pas pu être attribuées : 560 pour le Hainaut et 928 pour Liège.

Le Gouvernement de la FWB, de la Région Wallonne et l'ONE ont décidé de maintenir et de poursuivre les objectifs de création de places à Liège et dans le Hainaut.

2 COCOF : Commission Communautaire Française

3 Le Guichet : cellule qui renseigne et oriente les -futurs- promoteurs de projets, pour l'ensemble des organismes partenaires.

4 Projets ayant obtenu des subsides à l'infrastructure dans le cadre du Plan Crèche bruxellois, projets recevables mais non retenus dans le cadre de la dernière programmation (2008-2010), ...

Pour y parvenir deux mesures sont d'ores et déjà prévues :

1° Mener une **analyse de la situation dans chacune des provinces**. Cette analyse doit aboutir à un plan d'actions visant à encourager la création de places dans le cadre d'un nouvel appel à projets pour Liège et le Hainaut à l'horizon 2016.

Dans ce cadre, une consultation des pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil est prévue en septembre prochain.

2° Permettre à l'ONE, dans l'intervalle et à court terme, de **retenir des projets dans ces provinces**, à concurrence de maximum 525 places et ce, dans l'ordre de leur introduction.

Un avenant au Contrat de gestion de l'ONE vient d'être conclu en ce sens et fera prochainement l'objet d'une communication au secteur.

Dans l'immédiat, l'ONE a lancé, le 10 juin dernier, un appel à intention de projets pour :

- entamer la dynamique dans les deux provinces,
- préparer les deux appels à projets (voir ci-dessus) spécifiques pour Liège et Hainaut,
- recueillir des éléments d'analyse.

Pour y répondre, il ne faut pas avoir, à ce stade, un projet finalisé mais à minima, une réflexion, une volonté de créer des places d'accueil. L'idée est d'aider les candidats à avancer dans la construction d'un pré-projet et d'ainsi, faciliter son introduction lorsque les modalités précises seront connues.

Concrètement, il suffit de :

Compléter la fiche d'intention de projet sur :

www.one.be

Pour toute question :

GUICHET D'INFORMATION : cigogne3.info@one.be

02 542 14 56

(du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h)

Dès réception de la déclaration d'intention, un contact est rapidement établi afin d'analyser la situation et d'envisager des pistes concrètes pour construire les futurs projets.

A bientôt, pour des nouvelles du Plan Cigogne III...

Eddy GILSON
Directeur Accueil Petite Enfance ⁵

Bernard GEERTS
Conseiller
Direction Accueil Petite Enfance



10 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS

Les lieux de rencontre enfants et parents accueillent conjointement parents et enfants (le plus souvent jusqu'à trois ans). Ces lieux offrent un espace où les parents (grands-parents, familiaux, ...) peuvent passer du temps avec leur(s) enfant(s), en dehors du quotidien et ce, dans une grande convivialité.

Ces lieux permettent aux parents de souffler, voire de rompre leur isolement, de rencontrer d'autres parents et d'autres enfants, de tisser des liens. C'est aussi un moyen de préparer les enfants aux transitions, comme par exemple, l'entrée à la crèche ou à l'école maternelle.

On y partage des jeux, des livres, on discute avec d'autres, on échange des points de vue, des bons « tuyaux ». Les femmes enceintes et les futurs papas sont également les bienvenus.

Des accueillants (m/f) sont présents et garantissent la convivialité et quelques règles de fonctionnement du lieu (collations, emplacement des jeux, ...). Il s'agit de professionnels de la petite enfance d'horizons divers parmi lesquels des psychologues, éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, puériculteurs, volontaires, ...

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est dans la foulée de l'ouverture de la Maison Verte de Paris, que de nombreuses initiatives de ce type ont vu le jour.

Françoise Dolto et ses co-équipiers, lors de la fondation de la Maison Verte en 1979, étaient soucieux de donner une place centrale au bébé et au jeune enfant, en le considérant comme personne à part entière dans la société.

Qu'il manifeste son désir ou son malaise à travers son comportement, les accueillants de la Maison Verte

soutenaient que le bébé a l'intelligence pour que l'on s'adresse avec des mots, à lui qui ne parle pas, en cherchant avec lui comment apaiser les tensions avant qu'elles ne deviennent trop graves.

« C'est avant tout un lieu de parole ... et bien sûr un lieu d'écoute. Ici les enfants s'expriment par leurs comportements, leurs attitudes et pour les plus grands, par la parole. La Maison Verte peut être définie comme un lieu où les actes de l'enfant ont un sens. » nous disait Françoise Dolto.

L'ONE ENTRE EN JEU

En 2003, l'ONE s'est engagé à soutenir 12 projets pilotes.

Le besoin de baliser, de rendre visible les actions et de proposer une définition commune aux multiples initiatives, a rapidement émergé. L'ONE a dès lors piloté un comité d'accompagnement dont le travail a porté principalement sur la définition d'une identité de secteur, en choisissant une « appellation » représentative pour l'ensemble des initiatives. Ceci, en précisant tant les objectifs communs des lieux de rencontre, que des éléments plus spécifiques.

Il s'agissait de développer un langage commun et ainsi augmenter tant la cohérence que la visibilité de ce secteur. Un état des lieux fut d'abord réalisé, puis une première journée d'échanges et de pratiques a réuni les différents acteurs.

Enfin, une offre de formations continues a été rendue accessible aux professionnels et bénévoles de ces lieux.

Le contrat de gestion de l'ONE a confirmé cet accompagnement du secteur.

En 2009, six nouveaux lieux ont pu être subventionnés, portant le nombre de lieux subventionnés à 18.

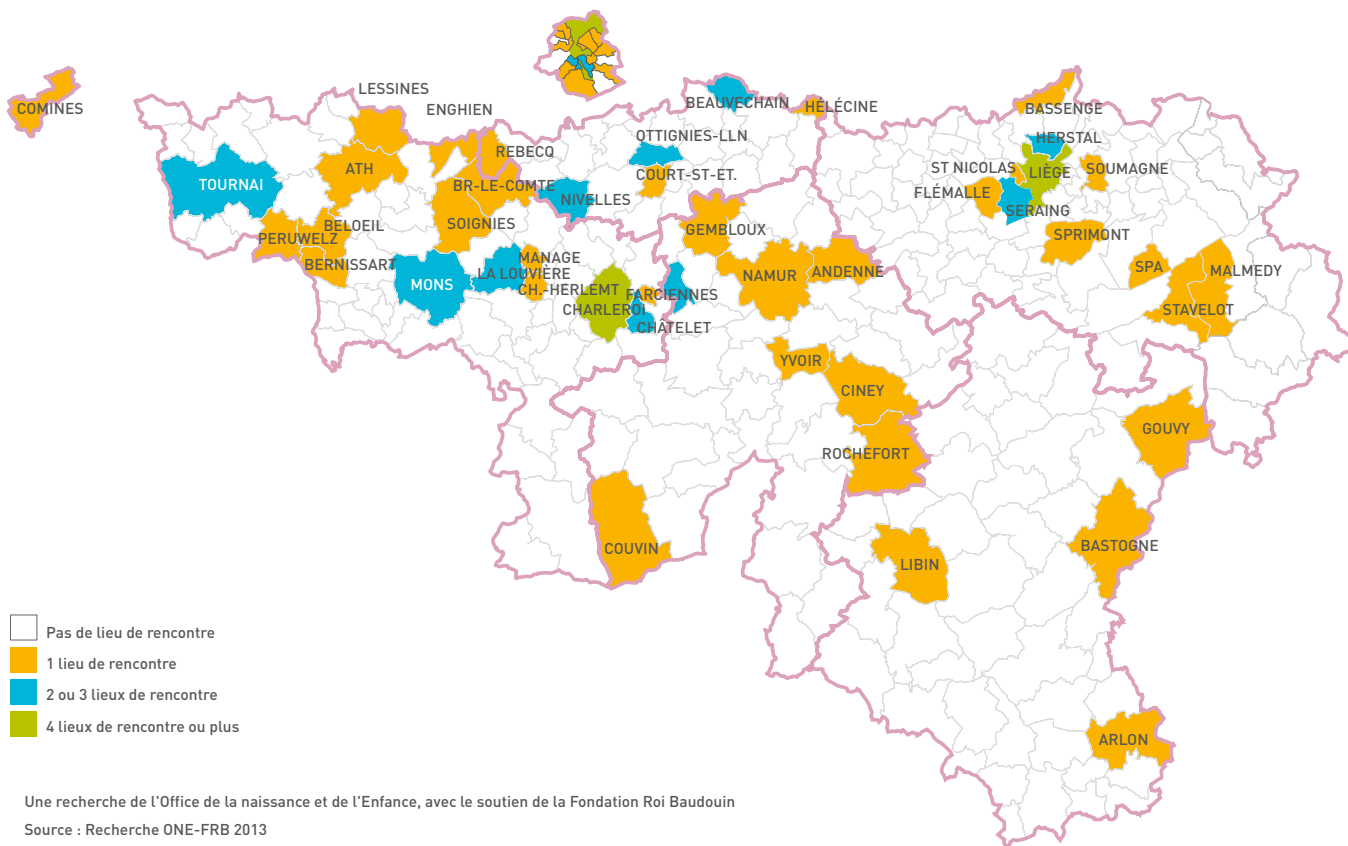
Au-delà du subventionnement, des journées d'échanges et d'expériences ont continué à être organisées annuellement, ainsi que de nombreuses visites 'in situ'

aux différents lieux manifestant un besoin d'accompagnement ponctuel. Cet accompagnement s'organise ainsi à la demande, autour des principales thématiques et questions du secteur portant notamment sur la visibilité, l'accès, la définition et les objectifs de ces lieux. Pour les lieux subventionnés, des rencontres et des visites ont lieu plus systématiquement. Un rapport d'activités annuel est transmis à l'ONE.

DIVERSITÉ DE L'OFFRE

Une recherche action a été réalisée en 2013 (avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin) avec pour objectif de recenser et de questionner l'adéquation entre besoins spécifiques des familles et les réponses apportées par les structures d'accueil atypiques.

Nombre de lieux de rencontre enfants et parents par Commune en Fédération Wallonie-Bruxelles



Cette recherche, englobant également le secteur des haltes accueil, a permis de mesurer la complémentarité des offres d'accueil atypiques et d'identifier plus de 170 lieux de rencontre enfants parents.

Le secteur des lieux de rencontre reflète des réalités plurielles, avec des structures organisées différemment en fonction de leur appartenance.

On trouve ainsi des lieux de rencontre s'inscrivant dans la lignée des *Maisons Vertes de F. Dolto*, avec un accueil souvent professionnalisé.

Cette catégorie de lieux de rencontre n'est cependant pas homogène, certains ont débuté sans connaître la référence aux Maisons Vertes ou d'autres s'en sont éloignés pour des questions d'adaptation aux besoins du public et/ou de positionnement de l'accueillant.

On trouve également des lieux de rencontre organisés dans le cadre de fédérations, les *Bébés rencontres de la Ligue des Familles* en sont l'exemple le plus illustratif, avec un accueil généralement assuré par des parents bénévoles.

Enfin, on recense un nombre important de lieux de rencontre organisés au sein de **consultations pour enfants de l'ONE**, dans lesquels les travailleurs médico-sociaux (TMS) de l'ONE et les bénévoles jouent un grand rôle.

RÉPONDRE AUX BESOINS

Parmi les autres enseignements de la recherche action, on constate que les lieux de rencontre s'adressent à un public qui ne fréquente pas les milieux d'accueil classiques 0-3 ans.

Au regard de phénomènes qui ne cessent de croître depuis de nombreuses années, comme l'augmentation de la monoparentalité, de la précarité sociale et familiale, un rôle de « substitution » aux autres milieux d'accueil est mis en exergue.

La socialisation de l'enfant et/ou la rupture de l'isolement social du parent constituent dès lors le moteur de fréquentation de ces lieux de rencontre. Ces lieux constituent donc une offre complémentaire aux milieux d'accueil qu'ils soient classiques ou atypiques, comme par exemple les haltes accueil.

Certains lieux de rencontre enfants et parents se sont développés au sein d'une halte accueil mais d'autres ont été le point de départ d'une offre autre de service : halte accueil, massages bébés, ateliers d'expressions, culturels, espace de paroles pour parents, conférences, ...A chaque fois, ce sont des lieux qui répondent à des besoins des parents, localement.

Pour conclure, citons à nouveau Françoise Dolto à propos de la création de la Maison Verte à Paris : « *Quand on a ouvert la Maison Verte, des gens ont dit : Mais enfin, vous ne faites rien, vous laissez vivre ! Oui, nous laissons vivre, en parlant de la vie qui s'élabore à chaque minute (...). Mais jamais, nous ne dirigeons un jeu. Mais qu'est-ce que vous faites donc ? nous demande-t-on. Vous ne faites pas de direction de jeux pédagogiques, sensoriels, de groupe d'orthophonie ou de psychomotricité, pas de groupes de parents ... alors quoi ? (...) Non, le jeu c'est de développer plus d'être.* »

Antoine BORIGHEM
Cellule soutien à la parentalité
Direction Etudes et Stratégies ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ Brochures :

- *Les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents en fédération Wallonie Bruxelles. Des structures atypiques en réponse à des besoins spécifiques des familles ? ONE – 2013*
www.one.be
- « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) »
Le Furet – Petite Enfance et Diversité – 2010
www.lefuret.org/RECHERCHES/AEPetSocialisationsRapport.pdf
- Guide des lieux d'accueil enfants/parents sur le Val d'Oise : www.caf.fr

→ Sites :

- www.lesmaisonsvertes.be/
- www.lamaisonverte.asso.fr/





CASSOULET VÉGÉTARIEN AUX LÉGUMES VARIÉS

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 90 minutes + 12 à 24h pour le trempage

Ingrédients (pour 8 personnes)

375 g de haricots secs

375 g de champignons de Paris (ou de cèpes ou de morilles, selon vos goûts... et la saison !)

5 carottes

2 navets

2 poireaux

3 oignons

6 pommes de terre de taille moyenne

200 g de tomates concassées

2 gousses d'ail

1 bouquet garni

Préparation des haricots :

- Mettre les haricots à tremper la veille, au frigo
- Le lendemain, faire blanchir les haricots quelques minutes dans l'eau bouillante, puis les égoutter

Préparation des légumes :

- Éplucher les oignons et les découper en morceaux
- Laver et découper, en petits tronçons, les carottes, les navets et les poireaux
- Laver, éplucher et couper les champignons en quartiers
- Laver, éplucher et découper en quartiers les pommes de terre
- Les faire revenir avec l'huile dans une grande sauteuse
- Disposer les légumes -sauf les pommes de terre- dans une casserole. Ajouter le bouquet garni et les haricots. Verser de l'eau de façon à couvrir à hauteur les légumes.
- Ajouter les tomates concassées
- Couvrir et laisser cuire à feu doux pendant 1h30, en rajoutant de l'eau si nécessaire
- Ajouter les pommes de terre 45 minutes avant la fin de la cuisson
- Enlever le bouquet garni, avant de servir les enfants

Le saviez-vous ?

Le haricot blanc appartient à la famille des légumineuses.

Riche en protéines, glucides, fibres et minéraux. Le haricot sec doit tremper dans l'eau fraîche, au frigo durant 24 heures, avant d'être cuisiné. Il est traditionnellement utilisé dans le cassoulet ou le ragout, avec ou sans viande. Sa richesse en protéines en fait de lui une excellente alternative végétarienne à la viande.

Bon appétit !

L'équipe de cuisine du Home Reine Astrid sous la supervision de la Cellule diététique de l'ONE



NOUVELLE ORIENTATION ENFANCE : UNE RESSOURCE POUR LES MILIEUX D'ACCUEIL



Nouvelle **O**rientation **E**nfance est une initiative du personnel de terrain à destination d'autres professionnels de terrain.

NOE a été créée en asbl en 1987 et est composée de plusieurs antennes régionales. Cette association regroupe des professionnels de la petite enfance conscients que les milieux d'accueil peuvent jouer un rôle important de prévention et d'éducation.

L'une des priorités de l'asbl est de permettre un développement harmonieux de l'ensemble des potentialités intellectuelles, corporelles, affectives et relationnelles du tout petit. **NOE** en est consciente : cet objectif n'est possible qu'en encourageant le partenariat avec les parents, une autre de ses priorités.

L'originalité de sa démarche ? Proposer **un lieu et un temps de réflexion entre pairs** qui permettent d'échanger sur ses pratiques et de rendre compte des réalités de terrain de chacun.

NOE prend appui sur les ressources existantes et disponibles dans les différents milieux d'accueil (crèches, maisons d'enfants, haltes accueil, service d'accueillant(e)s conventionné(e)s, accueillant(e)s autonomes, ...).

Puériculteur(trice)s, accueillant(e)s, infirmier(ère)s, assistant(e)s social(e)s, agents de nettoyage, psychologues, cuisinier(ère)s, ... font intégralement partie du chaînon de professionnels qui alimentent et font vivre les milieux d'accueil dans lesquels ils travaillent.

LIBERTÉ DE POUVOIR DIRE SANS ÊTRE JUGÉ

Ces rencontres d'échanges sont organisées, soit à l'initiative du milieu d'accueil, soit à celle d'un membre de son personnel, lequel soumet un thème et propose un lieu pour cette rencontre. Il n'y a donc pas de programme de rencontres connues longtemps à l'avance dans la mesure où celles-ci s'organisent en fonction des demandes qui sont librement exprimées.

Témoigner d'une expérience vécue, échanger sur des pratiques professionnelles, questionner ses choix d'action au quotidien, faire découvrir aux autres un projet mené au sein de son milieu d'accueil, réfléchir à des questions de postures professionnelles, s'initier à de nouveaux modes de fonctionnement, ... sont autant de motivations, qui donnent corps à ces moments d'échanges. Pour certains thèmes plus spécifiques, il est parfois fait appel à une ressource extérieure.

Lorsqu'une rencontre est organisée, **NOE** prévient chacun des membres et celle-ci est ouverte à tous.

Il est à souligner que l'asbl **NOE** est membre du Conseil d'avis de l'ONE. A ce titre, **NOE**, avec d'autres acteurs de la petite enfance, réfléchit et alimente le débat autour des moyens d'améliorer les politiques de l'ONE. Ainsi pour les milieux d'accueil, **NOE** offre un relais intéressant.

UN EXEMPLE D'ÉCHANGES DE PRATIQUES : « MUSÉES ET ARTS VIVANTS À LA CRÈCHE »

Pour illustrer le travail de **NOE**, voici un bel exemple d'échanges de pratiques qui s'est déroulé à la crèche royale « le Nid » d'Ixelles.

Suite à différentes formations suivies par son personnel, la crèche a été invitée à participer à un colloque au cœur-même du Musée des Arts de Limoges. Les intervenants des 4 pays participants (Belgique, France, Espagne, Finlande) ont présenté des ateliers spécifiques à leur structure d'accueil. Pour les membres de la crèche, ces échanges ont été une source d'inspiration et un puits d'idées nouvelles et enthousiasmantes. Depuis lors, une série d'activités inspirées du colloque ont été mises en place au sein de la structure.

A son tour, la crèche a souhaité partager, fin 2014, cette expérience avec d'autres professionnels des milieux d'accueil affiliés à **NOE**.

Lorsque l'on regarde une œuvre d'art, il ne faut pas être connaisseur ou expert, mais se laisser envahir par les émotions que cela engendre. A partir de cela, on peut découvrir l'art avec les enfants en laissant aller son imagination et en prenant du plaisir.



Hanane ISMAILI
Coordinatrice accueil ONE (Bruxelles)

Pour pouvoir participer aux soirées d'échanges et recevoir un petit journal (2x/an) reprenant le compte rendu de toutes les activités de la région, l'affiliation s'élève à 7€ annuellement.

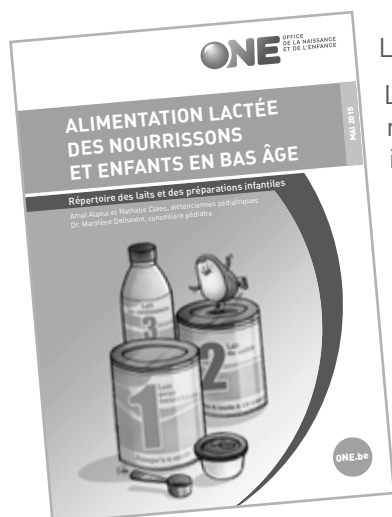
**NOE est en attente de suggestions pour de prochaines rencontres.
Pourquoi pas les vôtres ... ?**

L'article a été rédigé avec la participation de Mme Marie-Thérèse VAN DER MAREN (puéricultrice à la retraite, trésorière de NOE asbl et responsable de NOE Bruxelles) et Mme Muriel DEMAREZ (puéricultrice à la crèche royale « Le Nid » et active au sein de NOE Bruxelles).

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://users.skynet.be/noe-asbl>

ALIMENTATION LACTÉE DES NOURRISSONS ET ENFANTS EN BAS ÂGE : RÉPERTOIRE DES LAITS ET PRÉPARATIONS INFANTILES



La liste recense les laits et préparations infantiles disponibles en Belgique.

Les caractéristiques générales des produits, ainsi que leur prix au litre de lait reconstitué y sont détaillés. Les produits sont classés en 3 catégories (standards, indications spécifiques et thérapeutiques) et en fonction du stade de développement des nourrissons.

Cette liste permet aux travailleurs sociaux des milieux d'accueil subventionnés d'identifier les laits infantiles standards qui constituent l'alimentation courante des enfants.

Pour rappel, ces derniers doivent être fournis par la structure, conformément à la réglementation en vigueur (circulaire PFP point 4.3).

La liste est disponible sur le site internet de l'ONE : www.one.be

Amal ALAOUI et Nathalie CLAES, diététiciennes pédiatriques ONE
et Marylène DELHAXHE, conseillère médicale pédiatre ONE (Liège)

FORMATION CONTINUE : UNE DÉMARCHE À RÉFLÉCHIR

Pour soutenir les professionnels de l'accueil dans leur réflexion et les accompagner dans le développement de pratiques visant la qualité, la formation continue constitue un moyen privilégié.

L'ONE propose chaque année une offre d'activités de formation continue, en partie subventionnée, en vue de renforcer les connaissances et compétences des professionnels et de développer leur réflexivité par rapport à l'action, à leurs pratiques professionnelles, leurs relations (avec les enfants, les parents, les professionnels, l'institution (l'organisation), le réseau local, ...).

Cette offre est présentée dans une **brochure de formations continues**, diffusée à l'ensemble des milieux d'accueil 0-3 ans. Cette année, la diffusion est programmée durant l'été. La brochure est disponible sur le site internet de l'ONE.



L'INSCRIPTION : UN ENGAGEMENT

S'inscrire à une formation, c'est s'engager à participer à l'entièreté de celle-ci.

En cas d'empêchement, il est de la responsabilité du participant de prévenir au plus vite l'organisme de formation. Un désistement, c'est éventuellement une place qui se libère pour une personne inscrite en liste d'attente.

Les opérateurs de formation ne prendront en compte les **inscriptions qu'à partir du 1^{er} septembre 2015**.

Laurence DE PAUW
Conseillère en formation continue
Direction Psychopédagogique ONE

CHOISIR UNE FORMATION EN RÉPONSE À UN BESOIN, À UN PLAN DE FORMATION

Prendre du temps pour analyser les besoins de formation permet d'**impliquer les personnes** en identifiant les objectifs professionnels et en ciblant le rôle et la pertinence de la formation dans la réalisation d'objectifs professionnels, en lien avec l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants.

Dès maintenant, nous vous invitons à vous interroger autour de quelques questions : *Quels sont mes projets pour améliorer la qualité de l'accueil ? Quelles pratiques professionnelles améliorer ? Quelles questions me préoccupent en lien avec l'accueil des enfants, des parents ? Quels sont mes besoins spécifiques ? Quelles compétences développer, pourquoi ? Quels impacts sur mes pratiques professionnelles ? ...*

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Service de formation ONE -02 542 13 90
- Flash accueil N°17 – pp. 2 à 4
Je, tu, il/elle se forme ... Focus milieux d'accueil collectifs
- Flash accueil N°16 – pp. 2 à 6
Je, tu, il/elle se forme ... Focus accueillants conventionnés
- Flash accueil N°15 – pp. 2 à 5
Je, tu, il/elle se forme ... Focus accueillants autonomes
- Flash accueil N°12 – pp. 15 à 17

La formation continue : un processus qui vise l'évolution professionnelle !

LES ENFANTS ET LES ÉCRANS !

MERCI !

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) associé au Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM) vous remercie vivement d'avoir participé à l'enquête inédite portant sur l'utilisation faite des technologies de l'information et de la communication par les bambins de 0 à 6 ans.

Une présentation des résultats se fera le 14 octobre prochain au salon de l'éducation à Charleroi.

Lors de cette matinée, l'ONE présentera ses recommandations à destination des familles d'enfants de 0 à 12 ans. Un éclairage de Serge TISSERON et une table ronde réunissant des professionnels de l'enfance et de l'éducation aux médias compléteront cette session dédiée à la petite enfance et à l'éducation aux médias. Venez-y nombreux !

Par ailleurs, des journées d'étude seront organisées à l'automne pour les professionnels de l'enfance (TMS, responsables de milieux d'accueil, coordinateurs ATL, Service Promotion Santé à l'École, Centre PMS, ...). Elles apporteront des réponses aux questions que professionnels et parents se posent autour de la thématique, ainsi que les recommandations en la matière.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.one.be



Service Education à la Santé ONE

BRÈVE JURIDIQUE

Suite à l'évolution fédérale concernant la formation de sage-femme, le diplôme obtenu dans cette filière est dorénavant reconnu par l'Office, au même titre que celui de gradué/bachelier infirmier-ère.

Ce diplôme bénéficie dès lors de la reconnaissance légale permettant aux personnes qui en sont titulaires d'exercer le poste de Direction dans tous les types de milieux d'accueil, ainsi que les prestations au poste infirmier, au sein des crèches et des préguardiennats.

Rappelons néanmoins que seul(e)s les assistante-e-s sociaux-ales et les gradués/bacheliers infirmier-ière-s sociaux-ales ou spécialisé-e-s en santé communautaire disposent de la qualification requise pour assurer la fonction sociale en milieu d'accueil.

Michaël VANVLASSELAER
Conseiller juridico-administratif ONE



Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour vérifier si vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel flashaccueil@one.be

TOUS LES MILACS

01/04/2015 - Intervention Accueil 2015

MILACS COLLECTIFS

30/04/2015 - Suivi législation AFSCA et outil

SAEC

06/05/2015 - Implémentation « Chouette, on passe à table »

13/05/2015 - Circulaire SAEC : modèle de dossier de demande d'autorisation et de convention entre les accueillant(e)s conventionné(e)s et les Services.

VOUS SOUHAITEZ COMMANDER DES FLASH ACCUEIL SUPPLÉMENTAIRES POUR VOTRE ÉQUIPE ?

Envoyez vos coordonnées complètes et le nombre d'exemplaires souhaité sur :

flashaccueil@one.be

Offre limitée au stock disponible !



IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



Pour recevoir la version électronique : flashaccueil@one.be

CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 72



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amat
ANZALONE Sylvie
BASTIN (Madame)
BOCKSTAEL Anne
BORIGHEM Antoine
CLAES Nathalie
COLLARD Sarah
CUCCHIARO Annie
DEPETTER Ronny
DE PAUW Laurence
DEMAREZ Muriel

DUBOIS Françoise
FORTEMPS Anne
GEERTS Bernard
GILSON Eddy
GILSOUL Laurence
GISTELINCK Christine
ISMAILI Hanane
LAMPROYE Sylvie
MARCHAL Laurence
MARCHAND Brigitte
MARTIN Sabrina
MORALES Ingrid
PARMENTIER Bruno

PETIT Pierre
RAULT Aurélie
ROLAND Nicole
SONCK Thérèse
VAN DER MAEREN Marie-Thérèse
VILAINE Céline

L'équipe de cuisine
du Home Reine Astrid



Remerciements au Comité de rédaction
MISE EN PAGE
DUJARDIN Corinne
VINCENT Dominique
EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles
TIRAGE 5500 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2015/74.80/63